

Montréal, le 24 novembre 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Pierre D. Grenier
Dentons Canada S.E.N.C.R.L.
1, Place Ville Marie
39^e étage
Montréal (Québec) H3B 4M7

M^e Joelle Cardinal
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : RTA – Demande de prolongation de délai pour la mise en application des normes PRC-002-2, PRC-019-1, MOD-026-1 et MOD-027-1
Dossier de la Régie : R-4132-2020**

Cher confrère, chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance des commentaires des entités visées relatifs à l'incertitude liée à l'évolution de la pandémie de COVID-19 ainsi que de ceux du Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur) dans le dossier mentionné en objet.

La Régie note qu'à ce jour seules deux entités ont soulevées des problématiques liées à la situation de la pandémie de COVID-19 pour la mise en application de normes de fiabilité.

La Régie tient à préciser que son intervention dans le présent dossier n'a pas pour but de complexifier les tâches de tous mais plutôt d'offrir un chemin direct qui permette aux entités de traiter de leurs problématiques en temps opportun, si tel est leur choix.

Dans ce contexte, la Régie maintient ouvert le présent dossier jusqu'au 31 juillet 2021 pour suivre les effets incertains de la pandémie de COVID-19 sur les entités visées par les normes de fiabilité au Québec.

La Régie appréciera recevoir toute demande éventuelle en lien avec les effets de la pandémie sur les entités visées en temps opportun, avec les justifications adéquates en appui à la documentation déposée.

Elle rappelle aux entités visées que toute demande officielle doit être conforme à l'article 128 de la *Loi sur le Barreau* concernant les actes du ressort exclusifs des avocats au Québec.

En terminant, la Régie demande au Coordonnateur de transmettre la présente correspondance aux entités visées, dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, cher confrère, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml